



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 18 DECEMBRE, 1846.

(Du Courrier des Etats-Unis, du 12 décembre.)

CONGRES AMERICAIN.

BULLETIN. — Premiers engagements dans le Congrès. Qu'ont passés à M. Polk. — Changements aux premiers termes de ces questions. — Concessions de terres aux volontaires. — Danger d'une opposition au projet de la part des whigs. — M. Polk et M. Webster. — L'Union de l'administration. — Préparatifs de bombardement et de négociations. — Déclaration prise par le gouverneur de la Havane.

Ainsi, qu'on l'a vu par les premiers débats dont le télégraphe électrique nous a transmis une brève notice, à peine l'œuvre avec laquelle M. Polk a écrit son message avait-elle eu le temps de se sécher, que le parti whig de la chambre et du sénat ouvrait un feu fort vif contre le Président, son factum et sa politique. La question qui a servi de terrain à ce premier engagement est celle relative au droit qu'a le Président d'établir, de son autorité privée, des gouvernements dans les provinces du Mexique récemment conquises. La lutte a commencé dans la chambre, le 9 décembre, par M. Garrett Davis du Kentucky qui a laissé percer la menace d'un impérialisme ou mise en accusation contre M. Polk, pour excès de pouvoir et violation de la constitution, à la suite de laquelle il a été poursuivi par les whigs, par voie d'amendement, au plan d'attaque. Il fut proposé de demander au Président, par l'entremise du secrétaire de la guerre, si la guerre du Mexique était poursuivie dans un but de conquête et jusqu'où il entendait la pousser. La réponse qui serait faite à ces questions serait lue en séance publique. La discussion a roulé, en conséquence, sur la proposition ainsi amendée, mais le plus souvent elle a roulé tout à fait à côté et assez loin de la ligne qui lui était tracée. M. Dartmouth de la Pennsylvanie a fait une critique du message de M. Polk qu'il a appelé un document plein de rogne diplomatique, et les raisons qui ont conduit à l'adoption de la loi de l'Union de l'Amérique au Mexique ont été l'objet de ses sarcasmes amers. M. Sumner du Massachusetts a pris énergiquement la défense du Président et de ses actes. Suivant lui, la guerre n'est point faite dans un but de conquête, mais dans un but de réparation et de justice. M. Seddon de la Virginie, sans admettre entièrement les vues de son collègue, a soutenu que la guerre était strictement conforme aux lois internationales. Après d'autres explications contradictoires de M. Webster de la Caroline du Sud et de M. Boyd du Kentucky, la chambre a clos sa séance sans avoir pris aucune décision.

Dans le sénat, la proposition de M. Cameron, ayant pour but d'accorder 100 acres de terre à chaque volontaire ou à ses héritiers et d'augmenter la paie de l'armée, a été adoptée. M. Crittenden propose, en outre, d'accorder une prime extraordinaire aux officiers, soldats et marins qui se sont distingués dans la campagne du Mexique. Si cette proposition est adoptée, l'honneur et le salaire est de donner une récompense, quand ces militaires reviennent. Le même sénat a annoncé son intention de proposer un bill pour l'amélioration des rivières de l'ouest, en dépit du veto et des recommandations de M. Polk. Enfin nous avons deux projets pour réduire et graduer le prix des terres publiques. Quand nous serons à trois, nous ferons un choix.

Il est évident, d'après ces premiers symptômes, que l'administration va rencontrer dans le parti whig une opposition plus acharnée que jamais. L'édifice de l'espérance de ce parti est ébranlé par ses récentes défaites électorales. Mais il est à craindre que les fédérés de ce triomphe ne trouvent sa sagesse et ne le poussent à des exagérations qui lui seraient fatales. Ainsi nous croyons que ce serait, de la part des whigs, une fausse tactique que de jeter l'anathème sur la guerre mexicaine et de vouloir refuser à l'administration les moyens de la mener à bonne fin. L'honneur et les intérêts nationaux doivent passer avant les intérêts de parti, et on risque de compromettre ceux-ci en les mettant en opposition directe avec ceux-là. Le message de M. Polk a réitéré la cause de la guerre mexicaine dans l'esprit public. Il faut le reconnaître. Il a gagné ce procès au tribunal de l'opinion comme il a gagné déjà celui de l'Oregon. M. Polk est évidemment un grand avocat. Il est de force à lutter avec M. Webster auquel il a donné, en passant, un coup de boutoir si terrible en établissant, d'un main, que le sénateur du Massachusetts qui traite la marche du général Taylor sur le Rio-Grande d'invasion d'un territoire mexicain ou neutre? avait déclaré dans une dépêche ministérielle, signée le 8 juillet 1846, que le territoire situé entre la Sabine et le Rio-Grande formait, d'après le traité de 1819, une partie intégrante des anciennes provinces Espagnoles du Texas, rétrocédées à l'Espagne par les Etats-Unis.

Au sujet des deux millions de dollars demandés par M. Polk, pour être à même de profiter des chances éventuelles de négociation, le bill courait à Washington que l'intention de l'administration était d'adhérer invariablement aux conditions suivantes comme bases du traité : faire payer au Mexique les frais de la guerre et son ancienne dette, mais accepter en paiement la Californie et les territoires situés en deça du Rio-Grande, pour lesquels il serait alloué au Mexique, en sus de sa dette, quelques millions, dont deux lui seraient payés comptant.

En attendant les journaux de Norfolk annoncent que toute la garnison du fort Monroe est occupée à confectionner des bombes, obus et fusées, qui doivent être expédiés le 1er janvier pour Tampico. On pense que, de là, ces projectiles doivent être dirigés sur Vera-Cruz, à l'adresse du fort Saint-Jean d'Ulloa.

Des nouvelles de la Havane du 23 novembre, que nous recevons par la Nouvelle-Orléans, annoncent, comme un rumour assez généralement répandu, que le capitaine général de l'île de Cuba avait résolu d'admettre également dans les ports de cette île les prises de guerre mexicaines et américaines. Si le général O'Connell a pris cette décision, c'est que probablement le traité conclu

entre l'Espagne et les Etats-Unis, rappelé par M. Polk dans son message, n'a pas prévu ce cas ou interdit ce droit qu'il était, en effet, bien difficile d'interdire à une puissance neutre. Mais la justice distributive que ferait l'Espagne en cette occasion, quoique impartiale en principe, serait en fait tout au désavantage de l'Union. Celle-ci ne manque pas de ports pour recevoir et vendre ses prises, tandis que le Mexique, bloqué comme il l'est, n'offrirait aucun refuge à ses corsaires, si l'île de Cuba leur était fermée. La nouvelle est donc grave, et, si elle est confirmée, elle amènera probablement un échange de notes sérieuses entre le cabinet de Madrid et celui de Washington.

L'Avenir du Pays. — La Liberté Commerciale. — Le Tarif. — Les Restrictions Maritimes. — La Libre Navigation du St. Laurent.

5ÈME ARTICLE.

“La richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.” Le moyen d'augmenter l'abondance des choses, c'est de baisser le tarif. Au contraire, l'élever, c'est diminuer la quantité offerte sur le marché. Pourtant, certains protectionnistes ont bien osé nous dire que le tarif élevé en créant la concurrence, diminuait le prix des choses. Ce qu'il y a d'admirable dans cet argument, c'est qu'il touche de deux côtés, *(it cuts both ways)*; car il nous dit en même temps, que c'est pour protéger le travail et l'industrie nationale, qu'il faut élever ce tarif et empêcher la concurrence étrangère.

Des droits raisonnables, ainsi modérés que possibles, sont à notre avis, ceux qu'il faut établir et dans l'intérêt des consommateurs et dans celui du gouvernement, qui ne font qu'un. Car l'expérience vient encore nous prouver que des droits élevés opèrent comme une taxe, non seulement sur les articles d'importation, mais sur la consommation de ceux fabriqués dans le pays; car les articles de même qualité doivent commander les mêmes prix dans le même marché. Si par l'opération du tarif, vous élevez le prix de l'importation, le même article fait dans le pays, soit une hausse proportionnelle. Les prix s'ont donc haussés pour les consommateurs. Or, quand les prix sont hautes, la disette même, puisque l'abondance les fait baisser. Sortez donc de ce dilemme, MM. les partisans de la protection.

Si les prix des articles de fabriques nationales augmentent en proportion du montant des droits imposés sur les mêmes objets d'importation, il suit naturellement que le montant des revenus provenant de droits, ainsi imposés sur l'importation, ne constitue qu'une portion de la taxe imposée sur le peuple ou les consommateurs; et ce montant dépeut de la proportion que la consommation des objets domestiques et fabriqués dans le pays a avec la consommation de ceux d'importation étrangère. Toujours est-il qu'avec un tarif élevé, ce n'est pas la masse des consommateurs, c'est tout simplement la classe des producteurs et des fabricants. C'est pour eux, et pour eux seuls qu'est le profit. Un exemple suffira pour illustrer ces faits et ces principes. Le secrétaire du Trésor aux Etats-Unis, dans l'année dernière lors de la discussion sur le tarif, qu'il avait constaté que l'orqu'en 1845, 27 millions de dollars avaient été payés au gouvernement par des droits d'importation, au moins 54 millions avaient été payés aux classes protégées, par l'augmentation des prix sur des mêmes articles domestiques et fabriqués dans le pays!

N'est-ce pas là un témoignage éclatant contre un système dont tout le bien consiste à pressurer le peuple, à l'exploiter sans merci, pour enrichir la classe des manufacturiers?

Mais pour satisfaire encore plus M. M. les partisans de la protection, prenons un exemple au milieu de nous. Allons les combattre sur leur propre terrain. Le Canada, disent-ils, n'a fait aucun progrès, jusqu'à ce jour, avec un tarif bas, sous la cauteleuse protection de l'Angleterre. Si peu élevé que soit ce tarif, les droits différentiels lui donnent un caractère de prohibition vis-à-vis les produits et articles venant de l'étranger, des Etats-Unis, du Continent Européen, enfin de partout, excepté toutefois de la Grande-Bretagne et de ses possessions; un tarif uniforme, régulier et semblable pour toute production étrangère au Canada, aurait eu, selon nous, l'effet d'augmenter notre commerce d'importation et d'exportation, les revenus publics, et d'améliorer la condition du peuple, quand même ce tarif aurait été aussi élevé, pourvu qu'il fut semblable pour tous les producteurs; car si la chance est égale, si les droits sont uniformes et semblables, la concurrence viendra; avec les droits différentiels, elle est hors de question. Mais jusqu'à ce jour, l'Angleterre nous payait quelque chose pour les avantages que nous donnions à ses produits sur nos marchés, elle nous protégeait sur les siens en retour.

Cette protection n'existant plus, les droits différentiels doivent cesser. Nous nous en réjouissons, car, à notre avis, ces droits nous éloignent de la liberté commerciale. Tout au moins, tout bas que soit ce tarif que nous fait l'Angleterre, nous croyons nous, qu'il n'est pas du tout

équivalent à un tarif de *free trade*. C'est au contraire un tarif protecteur et prohibitif vis-à-vis le monde entier, les autres nations que la Grande-Bretagne. Ne trouverait-on pas là, par hasard, la raison de nos peu de progrès en fait de commerce et d'industrie? N'en trouverait-on pas encore le secret dans l'instabilité de notre système politique, dans notre manque d'éducation et de lumières, dans les vices et les défauts de nos institutions sociales, et enfin, puisqu'il faut tout dire en économie politique, dans les misères de ce régime Colonial, dont l'influence délétère nous a fait ce que nous sommes.

Mais nous disent encore les partisans de la protection :—“Nous avons bien quelques industries qui prospèrent, quelques manufactures qui fleurissent, ce sont les distilleries et les brasseries; oui, mais ces manufactures mêmes sont le plus grand argument que nous puissions apporter en faveur du système de protection; les free-traders ont bien belle grâce à nous les citer comme exemple de la prospérité du pays.—Pourquoi ces distilleries ont-elles prospéré, c'est parce que justement ce genre d'industrie est celui qui a été développé par un tarif protecteur par exception au tarif général. Les droits sur le whiskey sont de deux schellings et demi courant par gallon sur les whiskeys étrangers, ce qui équivaut à 250 pour 100 de droits.

Eh bien messieurs, si vous vous glorifiez de la prospérité de nos distilleries à quoi le devez-vous? Et si les distilleries ont eu l'effet de donner à nos grains, à notre avoine, notre orge, notre seigle, notre arrosin une valeur du double triple et quadruple de celle qu'ils avaient il y a quelques années, à quoi devez-vous l'attribuer?

Otez les droits protecteurs sur le whiskey, et l'on verra le whiskey américain inonder notre marché à 24 et 25 sols le gallon. Il sera, à meilleur marché qu'il ne l'est aujourd'hui, mais aussi vous verrez l'avoine qui se vend 48 à 50 sols le minot tomber à 14 et 15 sols comme elle valait il y a quatre à cinq ans, et tous les autres grains en proportion. Avec la dépréciation des grains viendra la dépréciation des terres, avec la dépréciation des terres viendra la pauvreté, et il faudra donc après cela établir des taxes directes pour faire place aux principes de messieurs les partisans du *laissez faire*.

Voilà le plus grand argument, de leur aveu même, que les partisans de la protection, puissent offrir en faveur de leur absurde et monstrueux système. Voyons en la valeur; mais pour cela, regardons un peu la médaille des deux côtés.

D'abord nous prétendons que la protection accordée aux distilleries et aux brasseries, a eu pour principal résultat, d'enrichir ces fabricants d'une manière honteuse aux dépens du pauvre peuple. Le fait est connu, que ceux qui sont engagés dans la fabrication de ces objets de consommation, ont fait des fortunes immenses depuis 20 ans. Qui est-ce qui a contribué à gorger les distillateurs d'argent et de profits exorbitants? N'est-ce pas la masse des consommateurs canadiens? Il se fait à Montréal, dites vous 4,000,000 de gallons de whiskey par an; qui consomme ce whiskey? N'est-il pas entièrement consommé dans le pays? Tant mieux, allez vous dire encore, tant mieux; ça hausse le prix des grains et ça encourage l'industrie nationale!

Nous ne croyons pas que l'élévation du prix des grains dans le pays, soit due entièrement à l'établissement des distilleries et brasseries. Elle est en grande partie due à l'augmentation de la population, du commerce et de l'industrie en général. D'ailleurs, la différence dans les prix n'est pas après tout si considérable qu'on veut le faire croire. Ceux qui sont dans les affaires se rappelleront qu'il y a 10 et 15 ans, les grains se vendaient à un prix aussi élevé qu'aujourd'hui. L'avoine, par exemple, qui vaut aujourd'hui 1s. 6d. à 2s. le minot, n'a jamais valu 14 à 15 sols et les autres grains en proportion.

Maintenant, supposons que nos cultivateurs aient profité un peu de l'augmentation dans les prix de leurs produits par l'établissement des distilleries et brasseries; ces profits égaient-ils le montant des impôts, de la taxe que messieurs les fabricants leur ont fait payer, par la hausse dans le prix du whiskey, et encore ces profits les dédommagent-ils des désavantages de la prohibition?

Les droits sur le whiskey sont de 2s. 3d. par gallon. On comprend qu'avec ces droits, le whiskey étranger ne vient pas en concurrence avec celui fabriqué ici. (Il vient une petite quantité de whiskey d'Ecosse, importée seulement pour satisfaire les préférences des enfants de ce pays.) S'il ne vient pas de whiskey étranger, il n'y a pas de concurrence; s'il n'y a pas de concurrence, il y a un monopole; s'il n'y a pas d'importation il n'y a pas de droits, il n'y a pas de revenus publics sur ces objets de consommation générale; donc l'état, le pays sous le point de vue collectif et financier ne gagne rien à protéger les distilleries.

Mais ce sont les fermiers qui gagnent, nous

dit-on. Voyons un peu si c'est bien vrai. Les cultivateurs Canadiens, comme tous les habitants de nos climats du Nord, aiment assez à réchauffer leur cœur de temps à autres, avec une goutte de spiritueux, et ils ont parfaitement raison, notre température rigoureuse, et froide leur en fait une nécessité. A mesure que l'hiver vient de devenir rare, le whiskey devient commun, si bien qu'aujourd'hui il est d'un usage universel, de sorte que tout le whiskey fabriqué dans le pays est consommé dans le pays.

Le prix du whiskey à Montréal varie de 3s. à 3s. 6d. le gallon, grâce à l'admirable et bienfaisante protection accordée aux distilleries. — Otez les droits protecteurs sur le whiskey, nous dit José, le correspondant protectionniste de la Minerve, et l'on verra le whiskey américain inonder notre marché à 24 et 25 sols le gallon!

Vraiment M. M. les protectionnistes, vous pouvez bien nous dire, nous déclarer solennellement que vous n'avez individuellement aucun intérêt dans les principes protecteurs, et écrire de belles phrases comme celle-ci : *tant il est vrai, que les intérêts individuels et privés ferment les yeux sur les vrais intérêts des masses et du peuple!* (José, correspondant de la Minerve.) Vous pouvez bien parler et écrire tout ce que vous voudrez, vous ne pourrez jamais nous faire croire que la protection n'est pas un système absurde et monstrueux. “En vérité, en vérité, je vous le dis, vous ne serez pas prendre des vessies pour des lanternes.”

Comment! le whiskey canadien se vend 3s. à 3s. 6d. le gallon, et le whiskey américain, s'il n'y avait pas de droits, se vendrait, dites vous, un chelin le gallon, et vous prétendez que vos droits sont un bienfait pour le peuple! — Vous n'avez donc pas le sens commun—ou bien vous êtes ses ennemis les plus acharnés.

Voyez donc ce que nos cultivateurs, ce que nos bons et braves cultivateurs paient aux distillateurs sur le produit de leurs sueurs et de leurs récoltes! Ils paient 2 à 3 chelins par chaque gallon de whiskey, qu'ils leur achètent! N'est-ce pas honteux d'imposer une taxe aussi élevée sur le peuple pour enrichir une classe de la société, qui n'a pas plus de droits à cette protection que les autres membres de cette société? Comparez donc ensuite cette taxe énorme au pauvre retour que vous donnez à l'agriculture par quelque élévation du prix de ses produits. Y a-t-il la moindre proportion?

Il se fait à Montréal 4,000,000 de gallons de whiskey, alors mettons approximativement la consommation du Canada à 5,000,000 de gallons; ce n'est pas trop. Maintenant mettons la différence, terme moyen, entre le whiskey canadien et le whiskey américain à deux chelins le gallon; c'est assez correct; multiplions ensuite les 5,000,000 de gallons par les deux chelins de plus qu'il faut payer; ça formera la petite somme de 10,000,000 de chelins, de \$2,000,000, de £500,000, que paie chaque année les consommateurs pour protéger les distilleries seules. La population du Canada est d'un million d'âmes, le peuple Canadien paie donc par tête, chaque homme, femme et enfant deux piastres par année, pour enrichir les fabricants de whiskey. Reçoit-il des distillateurs en profit par la hausse du prix des grains, deux piastres par tête, homme, femme, et enfants? par année. Pas la moitié.

Ces manufactures mêmes, dites vous, sont le plus grand argument que vous puissiez apporter en faveur du système de protection; alors vous ressemblez beaucoup au renard de la fable, avec sa différence, cependant, que vous voudriez que tous les autres se comportassent comme vous garder la votre; mais si fins, que vous croyez être, vous ne pouvez tromper le bon sens du peuple, qui saura bien distinguer à travers vos sophismes, l'esprit d'intérêt et de cupidité qui vous anime. (A continuer.)

ST. HYACINTHE.—Un monsieur arrivant de St. Hyacinthe nous dit que ce charmant et florissant village, est dans un état d'activité, qui promet beaucoup pour son avenir. On n'y parle qu'entreprises de toutes sortes; on veut établir une ligne de communication par la vapeur entre ce village, et St. Côme et St. Pie; faire incorporer le village, en ponter les rues et améliorer les routes qui y conduisent.

LA TEMPÉRATURE.—Après bien des jours d'attente, nous voyons enfin tomber la neige en abondance depuis le matin. Le temps est froid; le St. Laurent est couvert de glaces.

ORDINATIONS.—A la cathédrale par Mgr. de Martyropolis, le 6 décembre, M. L. Z. Morosau, sous-diacre. — A la cathédrale par Mgr. de Walla-Walla, le 13 décembre, M. L. Z. Morosau d'acre et M. G. Leclercq mineurs.

La Gazette de Sherbrooke nous apprend que M. Spafford d'Arcot, a recueilli sur un demi arpent de terrain, 535 minots de Betteraves de Suède. Ça qui équivaut par arpent à 26 tonneaux, ou 25 mille livres pesant. C'est assurément une belle récolte, on en pourrait cependant récolter davantage.

INTÉMPÉRANCE.—Nos feuilles périodiques sont couvertes de détails plus ou moins affreux de morts causées par les suites de l'intempérance. Il y a quelques jours c'est à un nommé McMahon qui s'est noyé après une orgie; des femmes de mauvaie vie trouvées mortes sur la voie publique; lundi dernier une femme du nom de Burk se coucha dans un état d'ivresse, mardi matin, elle était morte. Dans les campagnes, nous voyons d'assez déplorables accidents. Il nous semble que l'ardeur et le zèle des sociétés de la tempérance se sont un peu ralentis.

Nous ne voyons rien qui soit aussi démoralisant que l'intempérance, aucun sujet qui doive plus occuper la magistrature. Qu'on songe aux horreurs du froid et de la faim poursuivant la femme et les enfants de l'ivrogne dans cette saison rigoureuse! Nous voudrions que nos magistrats s'occupassent un peu plus de la morale des classes ouvrières; pour elles le plus grand danger ce sont les auberges et les tavernes; c'est là que le peuple dépense le pain de sa famille, c'est là qu'il perd sa moralité, qu'il contracte ces habitudes d'oisiveté et de vices qui en font bien vite un être dangereux pour la société. Le moyen de réprimer ces tendances de la population au mal, c'est de limiter le nombre des auberges. Il y en a beaucoup trop en cette ville. Il est temps que l'on songe à satisfaire l'opinion publique qui est vraiment émue et soulevée par la lecture de tous ces accidents et de ces morts déplorables causées par l'ivrognerie. Ceux qui se précèdent les amis du peuple doivent travailler à éloigner de lui les plus dangereuses voies qui le conduisent à sa perte.

Des correspondances de Paris annoncent l'arrivée en cette ville le 3 novembre de MM. Québlier et Bayle, prêtres de ce diocèse et de monseigneur l'évêque de Montréal et sa suite, le 4 au matin. Mgr Bourget partait de suite pour Rome.

La société d'Histoire Naturelle commencera ses lectures, mercredi, le 23 courant. Comme les admissions sont libres, on doit attendre que les auditeurs seront nombreux.

Une nouvelle ligne de diligences part de Montréal à l'hôtel Peller, tous les mardis, jeudis et samedis à 11 heures pour Longueuil et laisse cette dernière place à une heure pour Chambly, St. Jean, Burlington ou Stanstead.

POSTE.—Depuis mardi dernier, la maille pour Québec est arrivée à une heure plutôt, c'est-à-dire à 3 1/2 heures P. M., en conséquence du mauvais état de la traversée du Bout de l'Isle. Elle continuera de l'être jusqu'à avis contraire.

Malgré la brise qui souffle en ce moment, les travaux du nouveau marché se continuent avec activité. On achève de couvrir le dôme, et on espère que ce magnifique édifice sera ouvert au public le 23 du courant.

Damase Masson, cénuyer, a été dimanche dernier nommé Marguillier de l'œuvre et fabriquer de la paroisse de Montréal.

DUEL EN PLEINE RUE.—Le 2 décembre, vers onze heures du matin, une querelle a eu lieu dans la rue d'Chartres, à la Nouvelle-Orléans, entre le capitaine Van Horn, de l'armée des Etats-Unis, M. Rogers et le capitaine Segline. Ce dernier dégringola l'épée enfoncée dans une cuisse qu'il portait, et en porta un coup à M. Rogers, qu'il blessa à la tête; la blessure n'est pas dangereuse. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre les héros de ce duel imprévu.

CORRESPONDANCE.

J. S., Bytown.—Reçu paiement.
O. B., Champlain.—Votre lettre est parvenue. Ça fera, mais soyez ponctuel.
Mlle G., Chamblly.—Reçu paiement.
J. D., La Baie.—Reçu acompte.

Aux Retardataires.

Les Abonnés de la Campagne à qui nous avons adressé des comptes, doivent nous prouver de retard ou d'omission dans l'envoi du journal et de l'Album.

Mariages.

En cette ville, à Christ Church, mardi dernier, le 15, par le Révé. James Ramsay (beau-frère de la mariée), le lieutenant-Colonel Denny, du 71e montagnard d'infanterie légère de S. M., à Mlle. Euerett, 3e. fille de feu l'hon. John Richardson.

Decès.

En cette ville, le 14, et généralement regretté, Orin Bestwick, âgé de 51 ans. Ses funérailles ont eu lieu mercredi, suivies d'un grand concours jusqu'au cimetière de Trafalgar.
A Québec, le 12, M. John Jeffery, constructeur de vaisseaux, âgé de 52 ans.

COMMANDE DE LIVRES POUR L'ANGLETERRE.

Les sous-signés expédieront le 26 du courant, des livres pour des livres, cartes, gravures, etc., à être importés d'Angleterre et du continent Européen par les premiers vaisseaux du printemps. Un des associés qui part par le prochain *Steamer* pour l'Angleterre, verra lui-même à l'exécution de ses commandes.
ARMOUR et RAMSAY.
Montréal, 18 Déc., 1846.

ASSEMBLÉES DE MONTREAL.

La Première ASSEMBLÉE aura lieu à l'HOTEL MADON-GANA, jeudi, le 31 de ce mois. Les personnes qui désirent souscrire voudront bien faire place, leur nom sur la Liste à l'Hôtel Donaghy.
11. CHAPMAN Secrétaire.
19 déc.